

DELIBERATION N° 02.11/2022

-- -- -- -- --

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf novembre à 11h00, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Commune de SEBOURG, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno CELLIER, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil d'Administration : 24/11/2022

PRESENTS : Bruno CELLIER - Martine BAURIN - Renée HEMON - Jeannine FLAMENT –
- Dominique BUSSIGNIES - Catherine TONDREAU - Florence LIENARD – Thomas
HALLUIN - Christiane DENORME - Martine BASSEZ -

Absent.e.s – excusé.e.s – procuration :

Brigitte HARLAUX qui a donné procuration à B. Cellier

Sylvie GUILLEMIN qui a donné procuration à M. Bassez

Claudie DURIEUX qui a donné procuration à M. Baurin

Absent.e.s – excusé.e.s : Nathalie AUGAIT –

Absent.e.s : Marcel PATOU

Secrétaire de séance : Thomas HALLUIN

OBJET : Liste des dépenses à imputer au 6232 (fêtes et cérémonies)

Suite à la demande du Trésor Public, il y a lieu de dresser la liste des dépenses possibles à imputer sur le compte 6232 : colis des aînés, repas des aînés, récompenses diverses (ex : carte cadeau pour les bacheliers, concours des maisons fleuries, fêtes des mères, noces d'or ...), photos de cérémonie, vin d'honneur, frais alimentaires, fleurs, gerbes, impressions d'affiches, de menus, etc...

Cette liste est non exhaustive et qui pourra être complétées lors d'une prochaine délibération.

Voté à l'unanimité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, devant le Tribunal Administratif de Lille.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Publié sur le site Internet le 06.12.2022

Envoyé et reçu au contrôle de légalité

le 30.11.2022

Numéro unique de télétransmission

ID 059-265905596 – 20221129-

221130_D1632VD-DE



